

A Louvain-la-Neuve - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **optionnel** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Histoire, histoire de l'art et archéologie**

Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**

Sigle du programme: **ARKE2M** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	

ARKE2M - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le master privilégie l'approche pratique des questions d'histoire de l'art et d'archéologie :

- visites de musées, concerts, voyages d'études en Belgique et à l'étranger, en collaboration avec des musées (musées de Louvain-la-Neuve, de Mariemont, des instruments de musique, etc.), problématiques muséales ;
- exercices pratiques dans différents laboratoires ;
- un stage sur le terrain : chantier de fouilles, musée, laboratoire de recherche, etc.

Votre profil

Vous

- êtes bachelier en histoire de l'art et archéologie et avez affermi votre curiosité pour les objets et les Œuvres du passé et du présent ;
- souhaitez continuer à développer votre sensibilité et vos capacités d'investigation scientifique ;
- désirez devenir un spécialiste, doté de connaissances à la pointe de l'actualité dans le domaine de votre choix ;
- cherchez à enrichir votre profil de compétences professionnelles et à bénéficier de l'occasion de les tester sur le terrain.

ARKE2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Penser et agir en tant qu'acteur culturel critique, c'est-à-dire poser un regard réflexif et critique sur la société au travers de ses productions artistiques et culturelles passées et présentes, tel est l'objectif principal que le diplômé du Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale est appelé à atteindre.

Ainsi, au terme de son cursus, l'étudiant aura acquis une maîtrise active et intégrée d'un corpus de savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires (connaissances, terminologies, problématiques, méthodes, cadres conceptuels) indispensables pour agir avec expertise dans les différents domaines de l'archéologie et de l'histoire de l'art. Il pourra étudier et analyser une Œuvre ou un objet, un corpus, un site, une problématique complexe en convoquant les méthodologies propres aux disciplines de l'archéologie et de l'histoire de l'art tout en aiguisant son regard critique. Il pourra mener un travail de recherche original et personnel brassant une quantité importante et diversifiée d'informations selon une démarche systématique et rigoureuse, fera preuve d'une capacité d'autonomie dans la gestion d'une recherche, d'un projet personnel et plus largement dans la mise à jour de ses connaissances.

Ainsi, le Département ARKE de#sire former des acteurs ouverts sur la société, et capables de comprendre les monde culturel et socioprofessionnel et s'y inte#grer avec facilite# et efficacite#.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Penser et agir en tant qu'acteur culturel critique : Poser un regard réflexif et critique sur la société au travers de ses productions artistiques et culturelles passées et présentes.

- 1.1. Être un citoyen actif conscient des enjeux socio-culturels du monde présent en interrogeant les productions humaines du passé et du présent, en comprenant leur inscription dans un réseau socioculturel et historique complexe ;
- 1.2. Inviter la société à la prise de conscience de l'importance de ses productions matérielles et sonores en sensibilisant à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine, tout en étant ouvert aux manifestations artistiques et culturelles contemporaines ;
- 1.3. Faire preuve d'indépendance intellectuelle dans le raisonnement, porter un regard critique sur des productions tant matérielles qu'intellectuelles à travers une grande diversité de corpus (typologique, chronologique, géographique, etc.) ;
- 1.4. Penser et agir dans la multi- et l'interdisciplinarité en s'ouvrant à d'autres cadres conceptuels et méthodologiques en vue non seulement d'engranger des connaissances mais d'être capable de construire soi-même ce savoir.

2. Maîtriser des savoirs : Maîtriser de manière active et intégrée un corpus de savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires (connaissances, terminologies, problématiques, méthodes, cadres conceptuels) indispensables pour agir avec expertise dans les différents domaines de l'archéologie et de l'histoire de l'art.

- 2.1. Maîtriser un socle de savoirs dans chacun des domaines de l'archéologie et de l'histoire de l'art ;
- 2.2. Maîtriser des savoirs spécialisés dans des domaines encore plus spécifiques ;
- 2.3. Articuler et confronter des savoirs issus de disciplines connexes (histoire, littérature, etc. 85a#u89099m 0 0 Retchéologie, etc.) ;

Tronc Commun [90.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

o Formation générale (35 crédits)

○ LARKE2892	Mémoire		[FR] [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐	X
○ LARKE2710	Stage et pratique disciplinaire	Nicolas Amoroso (coord.) Nicolas Cauwe (coord.) Marco Cavalieri (coord.) Gaelle Chantrain (coord.) Catherine Coquelet (coord.)		

				Bloc annuel	
				1	2
○ LHART2683	Séminaire d'histoire de l'art des avant-gardes à l'art actuel	Audrey Lasserre (supplée Alexander Streitberger)	FR [q2] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
○ LHART2340	Histoire des avant-gardes	Joël Roucloux	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
○ LHART2350	L'art depuis 1960	François Maheu (supplée Alexander Streitberger)	FR [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
○ LHART2360	L'art des nouveaux médias	Alexander Streitberger	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
○ LHART2380	Histoire de la critique d'art (1750 - 1960)	Joël Roucloux	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X

○ Arts et patrimoine : conservation, valorisation, études comparées

⊗ 3. Muséologie et médiation

⊗ LHAGI2540	Muséologie : enjeux actuels	Joël Roucloux	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LHAGI2500	Muséographie : Aspects organisationnels	Joël Roucloux	FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LHAGI2550	Médiation muséale et patrimoniale		FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LHAGI2560	Séminaire de méthodologie de la médiation muséale et patrimoniale	François Maheu	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X

⊗ 4. Conservation du patrimoine

⊗ LHAGI2520	Conservation et patrimoine immobilier	Caroline Heering	FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LHAGI2530	Conservation du patrimoine mobilier	Caroline Heering	FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LHAGI2510	Expertise	Anne Dubois	FR [q2] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
⊗ LHART2430	Histoire de l'urbanisme		FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X

⊗ 5. Cours au choix : architecture et arts comparés

⊗ LTHEO2431	Bible et culture	Hans Ausloos Olivier Riaudel	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LFIAL2292	Art et littérature	Ralph Dekoninck Anne Reverseau	FR [q2] [22.5h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
⊗ LGLOR2390	Typologie et permanences des imaginaires mythiques		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X

⊗ B. Archéologie (55 crédits)

L'étudiant-e choisit 2x10 crédits dans deux modules différents parmi les modules 6 à 9 dont au moins un séminaire dans chacun de ces deux modules.

L'étudiant-e choisit 15 crédits au choix parmi les modules 6 à 10.

L'étudiant-e complète son programme avec min. 5 crédits du module 3 (muséologie et médiation), et 15 crédits au choix parmi les modules 3 à 10, ou parmi ceux d'un autre master de l'UCLouvain, en accord avec le promoteur du mémoire et le secrétaire de jury.

⊗ 6. Archéologie du Nord-Ouest européen

⊗ LARKO2678	Séminaire d'archéologie du Nord-Ouest européen	Laurent Verslype	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
⊗ LARKO2290					



Liste des finalités

L'étudiant choisira une des finalités suivantes :

En 2024-25, vous pouvez encore **débuter** une finalité didactique. **Dès septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire, il vous faudra alors entamer

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir [ici](#).

> Finalité didactique [prog-2024-arke2m-larke200d]

> Finalité spécialisée : iconologie et études des cultures visuelles [prog-2024-arke2m-larke211s]

> Finalité spécialisée : théories, gestion et sciences de l'archéologie [prog-2024-arke2m-larke210s]

Finalité didactique [30.0]

REMARQUE IMPORTANTE: en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant est invité à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

En 2024-25, vous pouvez encore **débuter** une finalité didactique. **Dès septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire, il vous faudra alors entamer

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir [ici](#).

La finalité didactique est centrée sur la préparation à l'enseignement dans les années supérieures de l'enseignement secondaire.

Le programme vise le développement des compétences suivantes :

- la conception, la planification et l'évaluation des pratiques ;
- la réflexion sur les pratiques et leur contexte ;
- la compréhension de l'institution scolaire, de son cadre et de ses acteurs.

Le dispositif comporte trois types d'activités :

- des stages dans l'enseignement secondaire supérieur (60h) ;
- des séminaires ;
- des cours magistraux.

Ces activités sont réparties en deux catégories :

- les stages, cours et séminaires transversaux, communs à toutes les disciplines. Ils portent le sigle LAGRE (13 crédits) ;
-

L'étudiant qui le souhaite peut combiner cette finalité avec un séjour Erasmus ou Mercator. Ce séjour devra être réalisé soit durant le 2e quadrimestre du bloc 1, soit durant le 1er quadrimestre du bloc 2. Cependant, tous les cours de la finalité didactique doivent être impérativement suivis à l'UCLouvain.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

Finalité spécialisée : théories, gestion et sciences de l'archéologie [30.0]

Cette finalité est conçue et proposée complémentirement à la filière B. Archéologie.

Cette finalité spécialisée approfondit les fondements épistémologiques et théoriques ainsi que les modalités des pratiques et de la gestion de l'archéologie aujourd'hui. Elle prend plus particulièrement en considération les cadres sociaux et techniques de l'exploitation, de la diffusion et de la transformation des matières premières, façonnées par l'Homme en objets. La formation aborde également, au travers de cas pratiques, l'analyse et l'interprétation des paysages, de l'environnement, y compris l'exploitation de leurs ressources par les sociétés anciennes. La finalité en archéologie sensibilise encore aux enjeux de l'enquête sur les traces matérielles des temps récents et présents.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

Contenu :

○ LARKO2233	Séminaire de culture matérielle: techniques et sociétés	Charlotte Langohr	FR
-------------	---	-------------------	----

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

Qu'est-ce qu'un module complémentaire ?

C'est un ensemble d'unités d'enseignement supplémentaires (cours, travaux pratiques, séminaires, etc.) issues du premier cycle (voir liste non exhaustive ci-dessous). Le module complémentaire (maximum 60 crédits) est élaboré sur mesure par le jury et ajouté au programme du master afin d'acquérir des connaissances fondamentales pour poursuivre ensuite les 120 crédits du programme de master.

À qui s'adresse-t-il ?

- aux étudiants « passerelle »
- aux candidats admis moyennant complément de formation
- aux candidats admis sur dossier avec complément de formation

Toutes les expli0 -1 0 206.4570007599487 Tn0007599487 Tn0007599487 Tn0007599487 Tn0005s adecomplément de formation

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ARKE2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > Conditions d'accès générales
- > Conditions d'accès spécifiques
- > Bacheliers universitaires
- > Bacheliers non universitaires
- > Diplômés du 2^e cycle universitaire
- > Diplômés de 2^e cycle non universitaire
- > Accès par valorisation des acquis de l'expérience
- > Accès sur dossier
- > Procédures d'admission et d'inscription

Conditions d'accès spécifiques

1° Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle.

2° Les candidats ne disposant pas d'un diplôme d'études supérieures de la Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle) devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française au niveau **B2** du [Cadre européen commun de référence](#).

À défaut d'une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>), une attestation de l'Université justifiant un enseignement en français peut être acceptée.

Exemples de tests reconnus par le jury pour le français : [DEL F](#) ou [TCF](#).

3° Avoir une formation comprenant les 108 crédits suivants :

- 18 crédits de cours de formation générale (philosophie, histoire, critique des sources) ;
- 55 crédits de cours d'arts et civilisation (différentes périodes) ;
- 35 crédits de cours d'outils et méthodes de l'archéologie et de l'histoire de l'art (pratique scientifique, muséologie, archéométrie, technologie, séminaire sur site, etc.) ;
- langues anciennes, médiévales et/ou modernes.

Les 30 crédits de la [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#) sont valorisables pour rencontrer ces exigences.

À défaut d'une formation suffisante dans une ou plusieurs de ces matières, des enseignements supplémentaires seront intégrés dans le programme de master (de 15 crédits à maximum 60 crédits). Ce [module complémentaire](#) est établi par le jury restreint sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.

Les équivalences entre cours sont soumises à l'approbation du jury restreint.

4° L'étudiant qui souhaite s'inscrire à la **finalité didactique** du master devra être porteur d'un diplôme de la Communauté Française de

			<p>S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.</p>
Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres	S'il a suivi la Mineure en histoire de l'art et archéologie	Accès moyennant compléments de formation	<p>Maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p> <p>S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.</p>
Tout autre bachelier		Accès sur dossier	<p>En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)</p>
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)			
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale		Accès direct	
Autre bachelier		Accès sur dossier	<p>En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)</p>
Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique			
Bachelor in de archeologie Bachelor in de kunstwetenschappen	Maîtrise du français de niveau B1 (CECR)	Accès moyennant compléments de formation	<p>Compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant : maximum 60 crédits d'</p>

<p>Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</p> <p>Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</p> <p>Master [60] en histoire</p> <p>Master [120] en histoire</p>	<p>S'il a suivi la Mineure en histoire de l'art et archéologie en bachelier</p>	<p>Accès moyennant compléments de formation</p>	<p>générale peut être obtenue dans un nouveau programme de 30 crédits seulement.</p> <p>Maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p> <p>Programme établi (compléments de formation éventuels et/ou valorisation de crédits) sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)</p> <p>S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.</p>
<p>Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</p> <p>Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</p> <p>Master [60] en histoire</p> <p>Master [120] en histoire</p>		<p>Accès moyennant compléments de formation</p>	<p>Maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master</p> <p>Programme établi (compléments de formation éventuels et/ou valorisation de crédits) sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)</p>

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

Critères de recevabilité

Le dossier du candidat sera jugé recevable s'il répond à l'ensemble des critères suivants :

- Diplôme du candidat délivré par un **établissement reconnu par le WHED** (voir <https://www.whed.net/home.php>)
- Parcours antérieur comportant **minimum 3 années d'études supérieures** (équivalent à 180 crédits européens), débouchant sur un diplôme de 1er cycle ;
- Pour les titulaires d'un **diplôme hors Belgique**

1. **moyenne générale d'au moins 60%** (12/20) pour l'ensemble du cycle d'études réussi dans l'établissement d'origine et donnant accès à ce programme ;
2. **attestation officielle d'une maîtrise de la ou des langue(s)** au niveau requis (voir les conditions spécifiques d'accès) à joindre au dossier de demande d'admission. L'attestation officielle doit être délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>).

Toute absence de document lors de la demande en ligne doit être justifiée (voir les questions fréquemment posées du Service des inscriptions de l'UCLouvain, et plus particulièrement « [Comment faire, si lors de ma demande en ligne, on me demande une pièce dont je ne dispose pas encore ?](#) »).

Les demandes d'accès sur dossier jugées recevables sont transmises à la Faculté par le Service des inscriptions. Les dossiers ne répondant pas à ces critères sont écartés d'office.

Critères d'admissibilité

Les demandes d'accès sur dossier transmises en Faculté par le Service des inscriptions de l'UCLouvain font l'objet d'un examen par le jury du programme selon les conditions d'accès spécifiques détaillées ci-dessus.

Le jury décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et des résultats obtenus.

À l'examen du dossier, le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- **Cohérence** entre le parcours académique antérieur du candidat et les prérequis du programme visé. La correspondance entre le parcours académique du candidat et le bachelier UCLouvain donnant un accès direct au master n'a pas lieu d'être parfaite, mais les compétences acquises (voir conditions d'accès spécifiques) doivent être proches ; Exemple : pour une demande d'admission à un master en langues et lettres modernes, la formation antérieure du candidat comprend des cours de langues et littératures dans les deux langues modernes
- **Notes obtenues** master en langues et lettres modernes, la foia3 [(diplôme de 1er cycle ;)] TJ /F367 dU et eune1] TJ /F1 8 Tf 1 64m886ent ¼5 0.rg

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite du master à **finalité didactique** conduit à l'obtention du diplôme de master à finalité didactique ainsi que du titre d'**agrégé** de l'enseignement secondaire supérieur.

La *Réforme des Titres et Fonctions*, en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

Les parcours proposés par le biais des finalités offrent de nombreuses occasions de rendre l'étudiant de plus en plus « responsable de

Faculté

Entité de la structure

SSH/FIAL

Dénomination

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Secteur

Secteur des sciences humaines (SSH)

Sigle

FIAL

Adresse de l'entité

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 48 50

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyenne : Elisabeth Degand
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole d'histoire, arts et cultures (EHAC)

Responsable académique du programme: [Joël Roucloux](#)

Jury

- Président: [Joël Roucloux](#)
- Secrétaire: [Caroline Heering](#)
- 3e membre du jury: [Charlotte Langohr](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be